



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 13 août à 17 h 30 tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3

Absence (s) :

Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Sont également présents :

Madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 35.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Aucun citoyen présent.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018
201808-191

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 août 2018 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Aucun
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Aucun
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 août 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Aucun
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Aucun
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Promesse de servitude en faveur de la Ville de Montréal dans le cadre de la cession de terrains par American Iron Metal inc. (A.I.M.) à la Ville de Montréal-Est à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 7. RÉGLEMENT**
 - 7.1 Aucun
- 8. CONTRAT**
 - 8.1 Aucun
- 9. PERSONNEL**

- 9.1 Aucun
10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS
10.1 Aucun
11. DIVERS
11.1 Aucun
12. AFFAIRE NOUVELLE
12.1 Aucun
13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
13.1 Aucun
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

6.

PROMESSE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE LA CESSIION DE TERRAINS PAR AMERICAN IRON METAL INC. (A.I.M.) À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À TITRE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

6.1

201808-192

Considérant que la Ville de Montréal a informé M^e Sergerie, ce 13 août 2018, qu'elle souhaite que la servitude soit perpétuelle à des fins notamment de capitalisation des immobilisations qui pourraient être effectuées sur le site.

Monsieur le conseiller Claude Marcoux, propose de modifier le dispositif de la résolution afin d'accorder à la Ville de Montréal une servitude perpétuelle.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est promet à l'agglomération de Montréal de lui consentir une servitude perpétuelle sur les terrains qui lui seront cédés par l'entreprise American Iron Metal inc. à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, pour qu'elle aménage et gère l'espace identifié par les lettres de A à I sur le plan préparé par la direction des transactions immobilières de Montréal (dossier 31H12-005-4370-01) daté du 27 juillet 2018 et joint à la présente pour en faire partie intégrante à des fins de parcs, de terrains jeux ou d'espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201808-193

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De lever la séance à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier